

**SEANCE ORDINAIRE**  
**DU 06 MAI 2008**

L'an deux mille huit le six mai à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MANCEAU Jean-Pierre, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2008

**PRESENTS** : Mrs MANCEAU Jean-Pierre, PASCAUD Jean-Hubert, DANNEY Bernard, SINET Franck, FAUGERE Didier, CORSELIS Robert, PRADALIER Francis, COULAUD Christian, LUCAS Claude, LECOMTE Jean-Michel, Mmes MARTIN-RUIZ Véronique, CABALE Fabienne, PERRIAT Laurence, DUMAS Sonia, GUTIERREZ Michèle,

**Absents représentés** : M. BAPSALLE Jean-Gilbert par M. GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier.

**Absent** : M. ROULLEUX Maurice

Monsieur DANNEY Bernard est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)**  
**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.  
Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

<b>Date de réception</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Notaire</b>	<b>Cadastre</b>
30/04/2008	Mme LACY Jocelyne Le Lapin 33210 PREIGNAC.	M°ORSONI 49 Av Michel Picon 33550 LANGOIRAN	A 591 Lieu-dit le Lapin 64m <sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.**

Reçu à la Sous-Préfecture de LANGON le 14/05/2008  
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 14/05/2008  
Le Maire : **Jean-Pierre MANCEAU**

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 14/05/2008.  
Reçu en retour à la Mairie de Preignac le 14/05/2008.  
Le Maire : **Jean-Pierre MANCEAU**

## **ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES à M. Roger DELMONT, Receveur**

Monsieur le Maire expose à ses collègues du Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics.

De plus lorsqu'une nouvelle assemblée est désignée, il n'est plus possible aux communes de servir les indemnités en cause à leur comptable assignataire sur le fondement de délibération prises par la précédente assemblée délibérante.

**Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Monsieur Roger DELMONT, Receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de PREIGNAC, décide de lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.**

**Le Conseil Municipal décide également de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires institués par le même arrêté.**

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 14/05/2008.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 14/05/2008.  
Le Maire : **Jean-Pierre MANCEAU**

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE CIRON SA à BARSAC**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral une enquête publique a été ouverte, suite à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la CIRON S.A. en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de stockage, conditionnement et distribution de produits chimiques - usine du Moulin de Pernaud – à BARSAC.

Au regard de la consultation du dossier, le Conseil Municipal n'a pas de remarques particulières à formuler, il émet par conséquent un **avis Favorable**.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal dresse une liste de contribuables qui doit permettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de désigner les commissaires titulaires et suppléants chargés de siéger au sein de la commission communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire est désigné Président de la Commission.

### **Commissaires titulaires :**

M. BOSQUET Jean-Pierre	12 Rue de la Résistance
Mme CABANNES Jacqueline	4 Le Haire
M. CHANTEGREIL Jean-Robert	9 Rue Gemin
M. DAULAN Patrice	19 Boutoc
M. DUBOUIL Pierre	2 Rue du Port
M. DUFOUR Hubert	1 Rouquette Nord
Mme DUZAN Michèle	28 Rue de La République
M. FAUGERE Claude	2 Clos de Trenquine
M. FOURCAUD Jean-Paul	3 VC 11 de Fargues
M. GUTTIERREZ Michel	6 Bapsalle
M. MARQUETTE Jean-Pierre	5 CR 10 du Capon
Mme RAMBERT Marilyn	7 Perrette Sud
M. RIVIERRE Jean-Paul	14 Miselle Nord
M. ROULLEUX Maurice	16 Rue de la Résistance

M. DANEY Bernard	12 Chemin de Jeanton (Propriétaire de bois)
M. PASCAUD Alain	Château de Suduiraut (Propriétaire de bois)

M. BARBE Jean-Christophe	33640 PORTETS (Hors Commune)
M. POUPOT Christian	33210 TOULENNE (Hors Commune)

### **Commissaires suppléants :**

M. BARBE Claude	2 VC 58 de Pagnin
Mme BAYLE Mireille	9 Rue de Lur saluces
M. BON Didier	70 Rue de La République
Mme BON Arlette	70 Rue de la République
M. CORSELIS Robert	1 VC 58 de Pagnin
M. DANEY Damien	6 Le Clos d'Espiet
M. GILLET Fabrice	16 Le Biton
M. GUICHENEY Jacky	20 Chemin de Jeanton
Mme LACOMBE Anne-Marie	5 Les Arrieux
M. PECHAMBERT Jean-Marie	6 Route de la Garengue
Mme PICOT Fabienne	1 Le Sahuc
M. PINERO Francis	23 Lamothe
M. PRADALIER Francis	11 Route de la Liberté
M. QUATROMME Noël	21-23 Place Faubourguet

M. COUSIN Jean-Claude	13 VC 11 de Fargues (Propriétaire de Bois)
M. GARAT Michel	1 La Montagne Est (Propriétaire de Bois)

M. DESPUJOLS Jean-Luc	33210 BOMMES (Hors Commune)
M. DUBOS Jean-Louis	33210 BOMMES (Hors Commune)

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Maïade**

Monsieur le Maire présente l'organisation de la Maïde qui aura lieu le 24 Mai :

- RDV à 10h30 sur le site de Sanches, plantation d'arbres avec Fifres, suivie d'un apéritif.

- Puis rendez-vous au stade à 19h30 : apéritif, buffet, sonorisation.

Monsieur le Maire demande si l'opposition veut participer et rappelle que la question avait déjà été posée lors du précédent conseil.

Monsieur Guillot de Suduiraut pose la question du financement des festivités. Monsieur Manceau répond que l'apéritif du midi sera financé par les Conseillers Municipaux (pour l'instant 12) et les festivités du soir par la Municipalité.

Monsieur Guillot de Suduiraut rétorque qu'il est de tradition que les Conseillers élus financent eux-mêmes les Festivités. Pour lui c'est la fête des élus donc c'est à eux de payer.

Monsieur Sinet réplique que les nouveaux élus ont voulu organiser une fête républicaine et créer une animation dans la Commune.

Vif échange entre Monsieur Sinet et Monsieur Guillot de Suduiraut sur les approches différentes du mode de financement de la Maïade, Monsieur Guillot de Suduiraut persiste à dire que nous n'organisons que la fête des élus et nous devons donc la financer.

Madame DUMAS demande ce que l'opposition a prévu de faire.

Monsieur Guillot de Suduiraut répond qu'ils n'ont rien prévu, mais qu'il est possible de faire quelque chose de plus simple, de moins onéreux (sans musique, ni chanteuses).

Les élus lors des dernières élections, par exemple, avaient confectionné eux même les mets. Monsieur Sinet répond qu'on ne peut plus à l'heure actuelle prendre ce risque et que les chanteuses viennent gratuitement.

Monsieur Faugère intervient et précise que l'apéritif prévu pour le midi et le soir sera payé par seulement 12 Conseillers, pour l'instant.

Monsieur Guillot de Suduiraut ne participera pas à la Maïde, et annonce que Monsieur Bapsalle en fera de même, Monsieur Corselis fait part de son refus de participation. Monsieur Lecomte sera absent pour des raisons professionnelles. Monsieur Pradalier et Madame Martin Ruiz participeront à la fête le soir.

### **➤ Grève de l'Education Nationale du 15/05/2008**

Monsieur le Maire déclare qu'étant dans l'incapacité de dire aujourd'hui si le personnel Communal fait grève ou pas, il prend la décision de fermer l'accueil périscolaire et la cantine. Le personnel non gréviste sera employé à des tâches ménagères sur la Commune.

Aucune remarque des élus

### **➤ Achat Maison du Vigneron**

Monsieur le Maire précise que l'ancienne Municipalité a préempté pour 120 000 € la Maison du Vigneron, il demande ce qu'elle comptait en faire.

Monsieur Guillot de Suduiraut répond une RPA. Mme MARTIN RUIZ indique que le PPRI n'était pas en vigueur au moment de l'achat. Or ce n'est plus possible à cause du Plan de Prévention des Risques Inondations réplique Monsieur le Maire, et il demande au Conseil ce que nous pouvons en faire. Madame Martin Ruiz propose l'idée d'une salle multifonctions, de réunion pour les associations.

Monsieur MANCEAU rappelle que les coûts des travaux seraient très élevés Monsieur Guillot de Suduiraut propose d'y créer plusieurs appartements C'est impossible à cause du Plan de Prévention des Riques Inondation qui ne permet pas de multiplier les risques. Monsieur Guillot de Suduiraut pense que le Presbytère pourrait être transformé en salle de réunion pour les associations, voire en appartement. Monsieur Pascaud répond qu'il souhaiterait plutôt vendre le presbytère. Monsieur le Maire indique qu'en boutade il a proposé le cercle en réunion de bureau de la Communauté de Communes du Canton de Podensac. Monsieur Guillot de Suduiraut pense que c'est une bonne idée. Monsieur le Maire nous informe sur le coût approximatif de l'entretien au m<sup>2</sup> des bâtiments communaux, soit environ 50€ /m<sup>2</sup> HT. Madame Martin Ruiz pense qu'il faudrait faire une étude de faisabilité.

Monsieur Daney conclut en précisant que le patrimoine Communal est important, le coût de sa rénovation et de son entretien générerait des dépenses importantes et, il s'interroge sur la possibilité pour la Commune de les supporter financièrement, tous ces éléments pourront être repris dans le cadre de la réflexion que devra mener la Commission des Bâtiments Communaux

➤ **Toiture de la Sacristie**

Elle est à refaire, le coût des travaux dépassera certainement les prévisions actuelles, des devis concurrentiels sont en attente et la démarche sera pilotée par un maître d'œuvre.

➤ **Distributeur automatique de monnaie.**

Madame PERRIAT fait part de la demande des commerçants Preignacais qui sollicitent l'installation d'un distributeur automatique de billets. Cette démarche avait été faite par l'ancienne municipalité sans succès, nous la réitérerons. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faudra conserver l'Agence Postale.

➤ **Ramassage des objets coupants et seringues utilisés par les particuliers et les professionnels pour les soins infirmiers.**

Madame Martin-Ruiz annonce que beaucoup de travail a été fait au sein de la Communauté de Communes pour peu de résultats. Il faut s'informer de la démarche en cours auprès de la Communauté de Communes.

➤ **Nouveau camion.**

Le Maire annonce que le nouveau camion est réceptionné, il va bientôt être livré, se pose donc le problème de l'ancien camion.

Les services techniques ont avancé un prix de vente autour de 3000.00€, jugé acceptable par Monsieur PRADALIER.

Le syndicat des eaux se porte acquéreur, il lui sera donc fait une proposition à ce prix. Sinon une vente sera proposée au public sous forme d'enveloppes scellées déposées en Mairie au plus offrant.

La séance est levée à 21h36.

Et ont signé les membres présents les jour, mois et an que dessus.

MANCEAU Jean-Pierre		MARTIN-RUIZ Véronique	
PASCAUD Jean-Hubert		GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier (procuration)	
DANEY Bernard (procuration)		CABALE Fabienne	
PALLAS Marie-Hélène		PERRIAT Laurence	
SINET Franck		LECOMTE Jean-Michel	
FAUGERE Didier		DUMAS Sonia	
BAPSALLE Jean- Gilbert		COULAUD Christian	
CORSELIS Robert		LUCAS Claude	
ROULLEUX Maurice		GUTIERREZ Michèle	